Province de Québec Municipalité du canton d'Amherst MRC des Laurentides



Amherst, le 11 novembre 2024

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 11^e jour du mois de novembre 2024 au, 1814 rue du Village (Centre Cyrille-Garnier), à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal Daniel Lampron
Caroline Champoux Robert Laperrière
Yves Duval Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR Assemblée ordinaire du 11 novembre 2024

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Ratification de l'ordre du jour
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 15 octobre 2024
 - 3.1 Résolutions numéros 213.10.2024 à 244.10.2024 inclusivement pour la séance ordinaire du 15 octobre 2024
- 4. Ratification des déboursés pour le mois d'octobre 2024
 - 4.1 Déboursés du 01-10-2024 au 31-10-2024 pour un montant total de 1 296 264.91 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 65 102.47 \$.
- 5. Correspondance
- 6. Administration générale
 - 6.1 Calendrier des séances 2025
 - 6.2 Autorisation de servitude de passage
 - 6.3 Autorisation de saisie-exécution immobilière
 - 6.4 Lettre d'appui Fonds région et ruralité volet commerces de proximité
 - 6.5 Office Municipal d'Habitation des Laurentides Le Trait D'Union
 - 6.6 La guignolée de l'Étincelle Contribution municipale
 - 6.7 Adhésion FQM 2025
 - 6.8 Mandat Étude de bilan énergétique du système d'éclairage au Del
 - 6.9 Mandat Autorisation d'appel d'offre travaux de réfection de toiture de l'Hôtel de Ville

7. Sécurité publique

7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable

8. Travaux publics

- 8.1 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2025
- 8.2 Octroi de mandat Déneigement du chemin Lac Winnetou
- 8.3 Octroi de mandat Entretien paysager 2025
- 8.4 Autorisation de paiement no 3 Travaux de réfection routière 2024
- 8.5 Octroi mandat Démolition ancien casse-croûte Vendée

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Hygiène du milieu Rapport du conseiller responsable
- 9.2 Bilan écocentre septembre 2024

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Demande d'usage conditionnel « Résidence de tourisme » 308 chemin du Prospecteur

11. Loisirs et culture

- 11.1 Loisirs et culture Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Autorisation de signature Programme Pêche en herbe

12. Histoire et patrimoine

- 12.1 Remerciement pour l'organisation et la présentation du film « 1948, L'affaire silicose L'histoire d'une injustice »
- 13. Affaire(s) nouvelle(s)
- 14. Période de questions
- 15. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 245.11.2024 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé, en ajoutant le point suivant à « Affaires nouvelles » :

13.1 Octroi de mandat – Déneigement du chemin du Pont Maurice

Adoptée à la majorité

3 RÉS 246.11.2024 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2024, résolutions numéros 213.10.2024 à 244.10.2024 inclusivement, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024

4.1 RÉS 247.11.2024 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-10-2024 au 31-10-2024 pour un montant total de 1 296 264,91 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 65 102,47 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 248.11.2024 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2025

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par monsieur Martin Léger, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2025, lequel est reproduit ci-dessous :

Lundi, 13 janvier 2025,	Lundi, 10 février 2025,	Lundi, 10 mars 2025,
19h30	19h30	19h30
Lundi, 14 avril 2025,	Lundi, 12 mai 2025,	Lundi, 9 juin 2025,
19h30	19h30	19h30
Lundi, 14 juillet 2025, 19h30 (Vendée)	Lundi, 11 août 2025, 19h30	Lundi, 8 septembre 2025, 19h30
Mercredi, 1 ^{er} octobre 2025, 19h30	Lundi, 17 novembre 2025, 19h30 (Vendée)	Lundi, 8 décembre 2025, 19h30

QU'avis public soit publié à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée à la majorité

6.2 RÉS 249.11.2024 <u>AUTORISATION DE SERVITUDE DE PASSAGE</u>

CONSIDÉRANT la servitude de passage sur la propriété matricule 0797-44-1693, au profit de la Municipalité, pour l'utilisation du puit existant afin d'assurer l'approvisionnement de la source ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de la la la municipalité une servitude de passage sur la propriété matricule 0797-33-2887 pour l'approvisionnement en eau, à même le puit existant, de la propriété matricule 0797-32-3757 lui appartenant ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accorde un droit de passage pour l'enfouissement de tuyaux d'alimentation en eau sur la propriété 0797-33-2887 au profit de la propriété 0797-32-3757;

QUE les frais de notaire et d'enregistrement de l'acte de servitude soient à la charge du bénéficiaire.

Adopté à la majorité

6.3 RÉS 250.11.2024 <u>AUTORISATION DE SAISIE-EXÉCUTION IMMOBILIÈRE</u>

CONSIDÉRANT QUE des taxes sont impayées sur la propriété matricule numéro 0901-64-4697 de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Amherst désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Amherst a fait tous les efforts raisonnables pour aviser le propriétaire des faits pertinents;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Municipalité d'Amherst doit transmettre un chèque au montant de 1,500 \$ fait à l'ordre de la firme Desjardins huissiers, qui agira comme officier de justice pour la saisie-exécution immobilière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil municipal autorise la saisie-exécution immobilière de la propriété matricule 0901-64-4697 pour une vente en justice;

QUE le conseil autorise un déboursé de 1 500.00 \$ à l'ordre de Desjardins huissiers, qui agira comme officier de justice pour la saisie-exécution immobilière dans le présent dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 12000 419

Adoptée à la majorité

6.4 RÉS 251.11.2024 <u>LETTRE D'APPUI – FONDS RÉGION ET RURALITÉ – VOLET</u> COMMERCES DE PROXIMITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire appuyer le projet d'acquisition et de rénovation de l'épicerie Boucherie Vendée à Amherst;

CONSIDÉRANT que ce commerce est le seul en son genre dans un rayon de vingt kilomètres et représente un point de service essentiel pour la communauté de Vendée;

CONSIDÉRANT que la subvention sollicitée contribuera également à effectuer des rénovations devenues nécessaires pour moderniser l'établissement et améliorer l'expérience client;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de garantir un service alimentaire de proximité tout en contribuant à la vitalité économique d'Amherst et à l'attractivité de la municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil appui la demande déposée au Fonds région et ruralité – Volet commerces de proximité, visant l'acquisition et la rénovation de l'épicerie Boucherie Vendée à Amherst.

Adoptée à la majorité

6.5 RÉS 252.11.2024 <u>OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES LAURENTIDES – LE TRAIT D'UNION</u>

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec et la Municipalité d'Amherst désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu;

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec et la Municipalité d'Amherst peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement;

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation des Laurentides est responsable de la gestion du programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec pour le projet Le Trait-d'Union;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 13 094,08 \$, représentant la part de la Municipalité pour l'année 2024, à l'Office d'habitation des Laurentides;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 52000 970.

Adoptée à la majorité

6.6 RÉS 253.11.2024 <u>LA GUIGNOLÉE DE L'ÉTINCELLE – CONTRIBUTION</u> MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la demande de contribution de l'Étincelle d'Amherst à leur guignolée annuelle 2024;

CONSIDÉRANT que l'augmentation importante du coût de la vie affecte de plus en plus une partie des citoyens d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'avec les dons recueillis, l'Étincelle d'Amherst sera en mesure de préparer des paniers de Noël pour les plus démunis;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil contribue à la guignolée 2024 de l'Étincelle d'Amherst pour une somme de 1 500 \$:

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70190 949.

Adoptée à la majorité

6.7 RÉS 254.11.2024 <u>ADHÉSION FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES</u> MUNICIPALITÉS 2025

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à la Fédération des québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffiertrésorier, à renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2025 au montant de 2 005.36 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 11000 494.

Adoptée à la majorité

6.8 RÉS 255.11.2024 <u>MANDAT – ÉTUDE DE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU SYSTÈME</u> D'ÉCLAIRAGE DEL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà procédé à la conversion de ses luminaires à la technologie « DEL »;

CONSIDÉRANT que, dans un souci d'une meilleure utilisation d'énergie, il y aurait lieu de produire un bilan énergétique des systèmes d'éclairage existant, tel que l'éclairage des plateaux sportifs;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme DH Éclairage Inc. telle que déposée le 6 novembre 2024, proposant un accompagnement de la Municipalité dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité pourrait bénéficier de subvention dans le cadre du programme OSE d'Hydro-Québec pour la conversion de l'éclairage vers la technologie « DEL »;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil octroi le mandat d'accompagnement de la Municipalité à la firme DH Éclairage Inc. afin de produire un bilan énergétique du système d'éclairage existant ainsi que de proposer des solutions personnalisées afin de diminuer la consommation d'énergie;

QUE monsieur Martin Léger, directeur général, soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

6.9 RÉS 256.11.2024 <u>AUTORISATION D'APPEL D'OFFRE – TRAVAUX DE</u> RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT l'état de la toiture d'une partie de l'hôtel de ville et la nécessité de prévoir des travaux de réfection qui doivent être effectué rapidement;

CONSIDÉRANT l'aménagement du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst, qui doit être complété d'ici le printemps ou l'été 2025 dans ce qui est actuellement la salle municipale;

CONSIDÉRANT que des plans et devis ont déjà été préparer visant, entre autres travaux, la réfection de la toiture, au-dessus de la salle municipale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général, une fois les plans et devis corrigés, à procéder à un appel d'offres public, sur le site du SEAO, visant les travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'hôtel de ville.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur Jean-Guy Galipeau ainsi que monsieur Yves Duval, font le point sur le dossier de la desserte incendie par le Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant. Cette mise au point est nécessaire compte tenu de l'annonce de la Ville de Mont-Tremblant de mettre fin à la présente entente le 31 décembre 2026.

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d'octobre 2024. Durant le mois d'octobre, il y a eu huit (8) interventions, cinq (5) de priorité « 1 », deux (2) de priorité « 3 » et un (1) de priorité « 0 ».

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 257.11.2024

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABATPOUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière ;

CONSIDÉRANT que l'article 14.7.1 du Code municipal :

- Permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- Précise que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2025, potentiellement 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée, soit à la signature de celui-ci au 31 octobre 2025, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 31 octobre 2026;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à la majorité

8.2 RÉS 258.11.2024 OCTROI DE MANDAT – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC WINNETOU

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par l'Entreprise Patrice Perreault Enr. pour le déneigement du chemin du Lac-Winnetou pour la saison hivernale 2024-2025:

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte l'offre de services de l'Entreprise Patrice Perreault Enr. pour le déneigement du chemin du Lac-Winnetou pour la saison 2024-2025, au montant de 1081.73 \$ plus les taxes applicables;

QUE monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 33000 499.

Adoptée à la majorité

8.3 RÉS 259.11.2024 OCTROI DE MANDAT – ENTRETIEN PAYSAGER 2025

CONSIDÉRANT les offres déposées par l'entreprise Larose Entretien paysager pour l'entretien paysager pour l'année 2025 comprenant entre autres la coupe de gazon et la coupe des bordures des bâtiments, arbres, plates-bandes;

CONSIDÉRANT que la première offre vise l'entretien paysager des terrains du secteur Vendée, soit la bibliothèque, la salle communautaire Cyrille-Garnier, la réserve d'eau en face de l'église et le terrain de baseball;

CONSIDÉRANT que la deuxième offre vise l'entretien paysager des terrains du secteur St-Rémi/Rockway, soit la caserne incendie, la maisonnée, l'hôtel de ville, le parc de jeux d'eau, l'église, la halte routière-source, le terrain de balle et le terrain de soccer, les fossés de la route 323 du côté de la halte routière, le Parc à l'entrée sud du village et le Parc Ouimet;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil accepte la première offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien paysager pour l'année 2025, tel que détaillé dans le document de soumission, au montant de 4023 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil accepte la deuxième offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien paysager pour l'année 2025, tel que détaillé dans le document de soumission, au montant de 8549 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffiertrésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents dans ce dossier:

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires tel qu'indiqué ci-bas :

Secteur Vendée:

50 % du montant : 02 70150 520
40 % du montant : 02 70120 520
10 % du montant : 02 70230 520

Secteur Saint-Rémi/Rockway:

90 % du montant : 02 70150 52010 % du montant : 02 22000 520

Adoptée à la majorité

8.4 RÉS 260.11.2024 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT NO 3 – TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2024</u>

CONSIDÉRANT la résolution 084-04-2024, par laquelle le conseil octroyait le mandat de réfection routière des chemins McLaughlin et Gaudias-Côté ouest;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux dans ce mandat et le dépôt d'une troisième demande de paiement par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement et le décompte no. 3 ayant trait au projet, préparée par monsieur Pierre-Augustin Berthet, ingénieur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Pierre-Augustin Berthet, ingénieur et autorise le paiement no. 3 au montant de 67 797,16 \$ (incluant les taxes);

QUE madame Mylène Charlebois, trésorière adjointe, soit requise de donner suite dans ce projet.

Adoptée à la majorité

8.5 RÉS 261.11.2024 OCTROI MANDAT – DÉMOLITION ANCIEN CASSE-CROÛTE VENDÉE

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est portée acquéreur de la propriété matricule 0105-84-5261;

CONSIDÉRANT qu'un ancien casse-croûte est présent sur cette propriété et qu'il n'a aucun potentiel vu son état de vétusté;

CONSIDÉRANT que cette démolition est en lien avec l'aménagement du parc du secteur de Vendée;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil accepte l'offre de services « clé en main » de Démolition Miller, tel que déposé le 6 novembre 2024, au montant de 4 186.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics, soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au Fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 <u>ENVIRONNEMENT – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE</u>

Monsieur Luc Tremblay informe le conseil que, du mois de janvier 2024 au mois de septembre 2024, 39% des déchets ultimes ont été détournés de l'enfouissement. Il s'agit de 169 tonnes de matières organiques qui, une fois compostées, seront redistribuées aux citoyens. Pour l'année 2024, on estime qu'au minimum 200 tonnes seront détournées de l'enfouissements, représentant une économie d'environ 32 000 \$.

Toujours dans le but d'améliorer la gestion des matières résiduelles, monsieur Tremblay informe le conseil qu'une conférence intitulée « J'aime ma poubelle mais je la quitte » sera donnée le 27 novembre à la bibliothèque de St-Rémi.

9.2 BILAN ÉCOCENTRE SEPTEMBRE 2024

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil que le bilan de l'écocentre, pour le mois de septembre, est de 90%. Sur un total de 10 conteneurs, un seul était considéré comme semi-conforme. Monsieur Galipeau en profite pour souligner l'excellent travail des préposés à l'écocentre.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'octobre 2024. Un total de trente-six (36) permis ont été émis pour une valeur estimée des travaux de 2 608 000 \$.

Monsieur Léger informe également le conseil que le Service de l'urbanisme a complété l'inspection des bandes riveraines d'un premier lac du territoire. Suite à ces inspections, soixante-dix pourcents des propriétés ont été jugées non-conformes. Des avis ont été envoyé aux propriétaires concernés. À l'été 2025, ces inspections se poursuivront.

10.2 RÉS 262.11.2024 <u>DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – RÉSIDENCE DE</u> TOURISME – 308 CHEMIN DU PROSPECTEUR

CONSIDÉRANT que la demande de location court terme est pour une résidence unifamiliale;

CONSIDÉRANT que la personne désignée par le requérant pour veiller au maintien de la quiétude pour le voisinage demeure à moins de 2 kilomètres de la propriété;

CONSIDÉRANT que la résidence possède 3 chambres à coucher;

CONSIDÉRANT que la propriété est bien entourée de forêt pour assurer une zone tampon avec les voisins immédiats;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la rive est maintenant conforme depuis le retrait du patio installé sans autorisation;

CONSIDÉRANT que la demande de location court terme n'engendrera pas plus de circulation automobile qu'au quotidien;

CONSIDÉRANT que le secteur du lac de la Grange n'est pas desservi par l'électricité et que l'alimentation en énergie se fait avec des panneaux solaires;

CONSIDÉRANT que la propriété du 308 chemin de la Grange est alimentée en énergie par des panneaux solaires et une génératrice;

CONSIDÉRANT qu'il est requis que la génératrice soit utilisée de manière efficiente en limitant au maximum les nuisances sonores dans le voisinage.

CONSIDÉRANT que les locataires ne connaissent pas nécessairement le fonctionnement d'une génératrice et l'importance de l'utiliser de manière responsable pour limiter les nuisances sonores;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que soit mis en place un code d'utilisation de la génératrice, bien en vue pour chacun des locataires, et que ce code explique la manière responsable d'utilisation de la génératrice afin de maintenir la quiétude dans le voisinage;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, dans un rayon de 500 mètres une autre résidence louée à court terme;

CONSIDÉRANT que le pourcentage maximum de 7% de propriétés situées au pourtour du lac de la Grange n'est pas atteint;

CONSÉQUEMMENT, le Comité recommande à l'unanimité que les élus municipaux autorisent la demande de location court terme de la résidence aux conditions suivantes :

O Que la génératrice soit programmée et utilisée de manière à réduire les nuisances causées par le bruit, notamment durant la période de sommeil entre 22 heures et 7 heures;

- O Qu'il y ait sur place, et bien en vue des locataires, un code d'utilisation de la génératrice, permettant de limiter le bruit, notamment durant la période de sommeil entre 22 heures et 7 heures;
- O Que la localisation de la génératrice soit éloignée du lac et orientée de manière à réduire les sons pour les propriétés voisines;

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande d'usage conditionnelle.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE la demande d'usage conditionnel UC006-2024 afin de permettre l'usage de résidence de tourisme pour la propriété sise au 308 chemin du Prospecteur soit acceptée aux conditions suivantes :

- Que la génératrice soit programmée et utilisée de manière à réduire les nuisances causées par le bruit, notamment durant la période de sommeil entre 22 heures et 7 heures;
- Qu'il y ait sur place et bien en vue des locataires, un code d'utilisation de la génératrice, permettant de limiter le bruit, notamment durant la période de sommeil entre 22 heures et 7 heures;
- Que la localisation de la génératrice soit éloignée du lac et orientée de manière à réduire les sons pour les propriétés voisines;

Adoptée à la majorité

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 LOISIRS ET CULTURE - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles du Service des loisirs.

Pour la bibliothèque du secteur Vendée, pour le mois d'octobre, on compte 112 visiteurs, 113 prêts de livres (numériques et papier) et 18 prêts entre bibliothèques. Il y a eu deux nouveaux abonnés en octobre, ce qui porte à 21 nouveaux abonnés depuis janvier 2024.

11.2 RÉS 263.11.2024 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME PÊCHE</u> EN HERBE

CONSIDÉRANT que le programme *Pêche en herbe* permet aux jeunes de 6 à 17 ans des quatre coins du Québec de vivre une journée d'initiation à la pêche sportive (blanche ou estivale);

CONSIDÉRANT qu'au terme de l'activité, tous les jeunes initiés recevront leur certificat *Pêche en herbe*, lequel fait office de permis de pêche valide jusqu'à leurs 18 ans;

CONSIDÉRANT que cette activité pourrait bonifier l'offre du Service des loisirs pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Élise Therrien, technicienne en loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise madame Élise Therrien, technicienne en loisirs, à déposer une demande pêche blanche, ainsi qu'une demande pêche estivale, dans le cadre du programme *Pêche en herbe* pour l'année 2025 et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

12.1 RÉS 264.11.2024 REMERCIEMENT POUR L'ORGANISATION ET LA PRÉSENTATION DU FILM « 1948, L'AFFAIRE SILICOSE L'HISTOIRE D'UNE INJUSTICE »

CONSIDÉRANT la projection du film « 1948, L'AFFAIRE SILICOSE, L'HISTOIRE D'UNE INJUSTICE », le 10 novembre 2024 à la salle de spectacle de l'église du Village (Première Scène Mont-Tremblant);

CONSIDÉRANT que cette projection a été rendu possible grâce à l'implication de La Société du Patrimoine SOPABIC;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant et le Service de la culture et des loisirs de la Ville de Mont-Tremblant ont permis l'accès à la salle de spectacle sans frais pour cette projection;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil remercie la Ville de Mont-Tremblant ainsi que le Service de la culture et des loisirs de la Ville de Mont-Tremblant pour avoir gracieusement permis l'accès à la salle de spectacle de l'église du Village (Première Scène Mont-Tremblant) pour la tenue de cette projection;

QUE le conseil remercie La Société du Patrimoine SOPABIC qui a organisée la projection du film « 1948, L'AFFAIRE SILICOSE, L'HISTOIRE D'UNE INJUSTICE » qui s'est révélé être un franc succès.

Adoptée à la majorité

RÉS 265.11.2024 REMERCIEMENT À MONSIEUR RÉJEAN GAUDREAU

CONSIDÉRANT la projection du film « 1948, L'AFFAIRE SILICOSE, L'HISTOIRE D'UNE INJUSTICE », le 10 novembre 2024 à la salle de spectacle de l'église du Village (Première Scène Mont-Tremblant);

CONSIDÉRANT la participation, à titre gracieux, de monsieur Réjean Gaudreau afin d'assurer l'animation durant cet évènement;

CONSIDÉRANT que son rôle d'animateur suscite la participation du public à l'évènement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil remercie chaleureusement monsieur Réjean Gaudreau pour son implication et sa participation active lors de la projection du film « 1948, L'AFFAIRE SILICOSE, L'HISTOIRE D'UNE INJUSTICE ».

Adoptée à la majorité

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1 RÉS 266.11.2024 <u>OCTROI DE MANDAT – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU</u> PONT MAURICE

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la Quincaillerie Garnier pour le déneigement du chemin du Pont-Maurice pour la saison hivernale 2024-2025;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil accepte l'offre de service de la Quincaillerie Garnier pour le déneigement du chemin du Pont-Maurice pour la saison hivernale 2024-2025, au montant de 1691.49 \$ plus les taxes applicables;

QUE monsieur Ronald Robitaille, chef d'équipe au travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 33000 499.

Adoptée à la majorité

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 267.11.2024 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée. Il est 20 h 50.

	Adoptée à la majorité	
Jean-Guy Galipeau	Martin Léger	
Maire	Directeur général et	
	greffier-trésorier	

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau	
Maire	